



## CONSEIL MUNICIPAL

### Extrait de la séance du mardi 6 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à 19 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Sylvie OUTURQUIN, Maire.

**Etaient présents** : Sylvie OUTURQUIN, Thomas JULIEN, David ROLAND, Isabelle BOULEY, Frédéric COMAT, Jean-Marc GROSSMANN, Bernard LESAVRE, Valérie VAILLER et Eric BOITTIN.

**Absents excusés** : Géraldine COMTE et Patrice FERRERO.

Jean-Marc GROSSMANN a été élu secrétaire.

Le Procès-Verbal de la réunion du 9 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents.

#### **I) FINANCES :**

##### **1) Vote des taux d'imposition année 2021 :**

Le maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Après avoir pris connaissance des nouvelles bases pour chaque taxe, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 39.10 % (19.02 % part communale et 20.08 % part départementale).
- Taxe foncière (non bâti) : 62,48 %

La Taxe foncière (bâti) reste ainsi inchangée pour notre commune (19,02 %).

##### **2) Vote du budget communal 2021 :**

Les comptes de gestion, les comptes administratifs et l'affectation des résultats 2020 ayant été approuvés lors du conseil municipal du 9 mars 2021, le Maire présente aux conseillers municipaux le budget primitif communal 2021.

Le Conseil Municipal vote, par chapitre, à l'unanimité, le budget communal 2021 qui s'équilibre comme suit :

- Section Fonctionnement : 460 453 €
- Section Investissement : 279 957 €

##### **3) Approbation rapport CLECT : SDIS :**

Vu la délibération du Conseil Communautaire de MBA du 15 juillet 2020 relative à la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées, considérant que l'évaluation des charges transférées repose sur la communication de données comptables et financières transmises par les communes et des échanges sur le fonctionnement des services transférés, considérant que l'objectif de l'évaluation des charges est d'obtenir une neutralité financière entre la commune qui transfère les équipements et compétences et la communauté qui les assumera par la suite, considérant que l'évaluation des charges transférées au titre des compétences susvisées est réalisée selon la méthode de droit commun, considérant que le rapport a été adopté à la majorité simple par la commission locale d'évaluation des charges transférées, le Conseil Municipal approuve le rapport de la



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Extrait de la séance du mardi 6 avril 2021**

CLECT relatif à la compétence « versement des contributions des communes membres au SDIS » transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à MBA.

**II) AMENAGEMENT**

**1) Déclaration d'aliéner (droit de préemption urbain) :**

La commune a été avertie de la mutation de la parcelle A 472 avec maison, d'une superficie totale de 15a 3ca, située 1 chemin des Moirodes, en zone UE où est institué le Droit de Préemption Urbain (DPU). Le Conseil Municipal décide de ne pas faire application de son droit de préemption.

**III) COMPTES-RENDUS des REUNIONS**

**1) SIVOM à la carte du MACONNAIS – 25/02/2021-Isabelle BOULEY :**

**Point 1**

- Vote du compte administratif et d'affectation de résultats 2020
- Vote du compte de gestion 2020
- Vote du budget primitif 2021

**Point 2**

- Signature d'une convention cadre avec le Centre de gestion jusqu'au 30 juin 2026.
- Rédaction d'un avenant pour la prolongation de la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire entre le Sivom et le Centre de Gestion 71 jusqu'au 31 décembre 202.

**Questions diverses**

- 50 000 euros ont été décidés pour des travaux du gymnase (réfection du toit et rafraîchissement intérieur en peinture) : ils seront réalisés si des subventions sont accordées.
- Rappel du fait que la commune de Laizé ne cotise pas au gymnase alors que 38 collégiens (en 2021) profitent de ce lieu. Elle est la seule commune à ne pas cotiser. Le président du Sivom prévoit de rencontrer à nouveau le maire de Laizé.

Les participations par commune seront envoyées en mairie début avril. Il est rappelé que les cotisations sont calculées en fonction du nombre d'habitants, du nombre d'élèves et du nombre de participants d'associations qui l'utilisent

**2) AG Foyer Rural- 28/01/2021- Sylvie OUTURQUIN :**

Laurence Bert-Marcas, Présidente, a évoqué la poursuite de la mobilisation du bureau et des adhérents autour de futurs projets, qui, elle l'espère, pourront voir le jour après cet épisode de crise sanitaire. 20 personnes étaient présentes en visioconférence pour cette AG.

**3) Conférence des Maires- 04/02/2021- Sylvie OUTURQUIN :**

Fin 2022 tous les foyers devraient être raccordables (mais qui dit raccordable, ne dit pas raccordé) – Actuellement on compte 24,65 % soit 39 foyers raccordables sur 169.

**Prochain Conseil Municipal : Mardi 18 mai 2021 à 19h30.**